



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 21 juin 2017

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 juin 2017 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Présentations : Travailleur de rue et projet d'Écocentre sur le territoire

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 mai 2017
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 MSP – Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 – Travailleur de rue
 - 4.2.2 Gestion contractuelle – Services professionnels en évaluation foncière municipale

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
- 5.4 Table de concertation culturelle – Contribution annuelle
- 5.5 Autorisation à dépenser – Fête régionale de la famille

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.1.1 Plan d'action 2015-2016
- 6.1.2 Plan d'action 2016-2017
- 6.1.3 État financier vérifié 2015-2016
- 6.1.4 État financier vérifié 2016-2017
- 6.2 Rapport d'état de l'avancement – PGMR 2015-2019
- 6.3 Renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)
- 6.4 Compte-rendu des assemblées publiques de consultation du SADD n° 6-24
- 6.5 Travaux de cours d'eau – Portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.5.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.4 Obtention d'autorisation requise et autorisation à signature

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Priorités du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- 7.2 Portrait de la situation financière de la Ressourcerie des Frontières
- 7.3 Programme d'aide au développement du transport collectif – Modalités 2017
 - 7.3.1 Demande d'aide financière 2017
 - 7.3.2 Plan de développement – Mise à jour

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement relatif à une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 Règlement relatif à une portion de la Rivière Coaticook traversant les lots 2 966 334 et 1 803 185, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 Règlement relatif à une portion du cours d'eau # 126 traversant les lots 3 312 066 et 3 312 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la ville de Coaticook, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Sécurité publique
 - 10.1.1 Protocole d'entente sur les interventions lors de situation d'urgence en milieu isolé hors route (SUMI)
 - 10.1.2 Services policiers – Système de communication RENIR – Impact des ratées



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
- 11.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 14 juin 2017
 - 11.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique du 21 juin 2017
- 12.0 RECOMMANDATIONS**
- 12.1 Comité administratif du 14 juin 2017
 - 12.1.1 Révision de l'imposition des pompiers à temps partiel – Ville de Bromont
 - 12.2 Comité de sécurité publique du 21 juin 2017
 - 12.2.1 Dérogation au plan d'organisation des ressources policières – Desserte récréotouristique
 - 12.2.2 Appui à la MRC des Laurentides et de Beauharnois-Salaberry – Campagne de sensibilisation Bon pied, Bon œil
- 13.0 CORRESPONDANCE**
- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 13.2 Société d'habitation du Québec – RénoRégion – Enveloppe 2017-2018
 - 13.3 AQLPA – Programme Changez d'air ! 2.0 – Report
 - 13.4 Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) – Nouveaux personnages à la Voie des Pionniers
- 14.0 RAPPORTS**
- 14.1 Préfet
 - 14.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
 - 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 NH Charitable Foundation sur le territoire de la MRC
 - 14.4.2 Congrès 2017 de la FQM
 - 14.4.3 Camp 911 – Invitation
 - 14.4.4 Rappel – Tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille
 - 14.4.5 Forêt Hereford – Rapport d'activités 2016-2017
- 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**
- 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC, ainsi qu'aux invités. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Monsieur Benoît Roy est absent lors de l'ouverture.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Le travailleur de rue Monsieur Cédric Côté ainsi que la directrice générale de l'Éveil (ressource communautaire en santé mentale) Madame Lyne Lacroix présentent le rôle du travailleur de rue ainsi que certaines problématiques rencontrées dans la dernière année.

La chargée de projet en matières résiduelles Madame Monique Clément présente les coûts de fonctionnement et l'achalandage de certains écocentres de la région ainsi que les résultats de l'écocentre temporaire déployé à Stanstead-Est dans les dernières semaines. La possibilité d'écocentre est l'une des actions dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019. À la lumière des données présentées, les élus souhaitent que Madame Clément et le comité de gestion des matières résiduelles étudient la possibilité de quelques écocentres temporaires sur le territoire pour rejoindre le plus d'utilisateurs potentiels et que la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook fasse connaître les services déjà en place.

CM2017-06-141

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2017-06-142

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 MAI 2017

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 mai 2017 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 mai 2017, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**4.2.1 MSP – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS
EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 –
TRAVAILLEUR DE RUE**

Le ministère de la Sécurité publique accorde à la MRC une somme de 37 500 \$ pour l'exercice financier 2016-2017, suite à l'acceptation de la demande présentée dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019. Cette somme permettra notamment au travailleur de rue d'être présent sur le territoire 5 jours au lieu de 4 et de couvrir également l'extérieur de la ville de Coaticook. Une entente de financement sera signée dans les prochaines semaines.

Monsieur Benoît Roy se joint aux délibérations du conseil. Il est 19h39.

CM2017-06-143

**4.2.2 GESTION CONTRACTUELLE – SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE
MUNICIPALE**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2017-04-100, le processus d'appel d'offres public pour la confection et la continuité du rôle d'évaluation foncière pour les municipalités locales fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. 27-1) ;

ATTENDU qu'une seule offre fut déposée ;

ATTENDU que celle-ci fut jugée conforme et évaluée par un comité de sélection en fonction des critères retenus par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que l'offre de prix contient une option pour un contrat d'une durée de 6 ans et une option pour un contrat d'une durée de 9 ans ;

ATTENDU que dans les 2 cas, une seule équilibrage sera incluse dans le prix soumis, sauf pour la Ville de Coaticook, tel que requis par la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) ;

ATTENDU que le coût d'une équilibrage supplémentaire est toutefois déjà connu et que les municipalités pourront au besoin, en demander une supplémentaire et en assumer le coût ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre de prix de Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. et en fait sienne comme si au long déposée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer le contrat pour la confection et la continuité du rôle d'évaluation foncière pour les municipalités locales de la MRC de Coaticook, conformément aux règles d'adjudication prescrites au *Code municipal* à Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc., à compter du 1^{er} janvier 2018, et ce pour une durée de 9 ans, au coût forfaitaire de 2 141 290,31 \$ avant toutes taxes, sur la base de l'offre déposée ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Dominick Faucher à signer le contrat à cet effet ;
- ▶ d'affecter et d'engager annuellement le crédit net du montant convenu dans la catégorie de fonctions «*Évaluation, Contrat évaluateurs*», poste budgétaire 02 15005 417 à cet effet, soit :

Année du contrat	Coût avant taxes	Coût net (selon les règles applicables présentement)
2018	224 000,00 \$	229 600,00 \$
2019	227 360,00 \$	233 044,00 \$
2020	230 770,40 \$	236 539,66 \$
2021	234 231,96 \$	240 087,76 \$
2022	237 745,44 \$	243 689,08 \$
2023	241 311,62 \$	247 344,41 \$
2024	244 931,29 \$	251 054,57 \$
2025	248 605,26 \$	254 820,39 \$
2026	252 334,34 \$	258 642,70 \$
Total	2 141 290,31 \$	2 194 822,57 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement mensuel des honoraires, tel que décrit au contrat à intervenir, et ce à compter de janvier 2018.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,61		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 466 746,14 \$ payés au 21 juin 2017 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2017-06-144

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 32 308,56 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 32 308,56 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

CM2017-06-145

5.4 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE – CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU que la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook demande à la MRC de Coaticook de reconduire la somme de 3 000 \$ allouée annuellement à leur organisme ;

ATTENDU le conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel de l'organisme pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement pour une somme de 3 000 \$ aux activités de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook tel que demandé et prévu au budget ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*», poste budgétaire 02 702 90 970 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, telle que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2017-06-146

5.5 AUTORISATION À DÉBOURSER – FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que la Fête régionale de la famille se tiendra à l'École secondaire La Frontalière le dimanche 3 décembre 2017 ;

ATTENDU que l'organisation de la Fête engendre divers frais pour la préparation de l'événement et les cadeaux remis aux enfants ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats requis pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses liées à la Fête régionale de la Famille dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & Bien-être - Démographie, Fête de la Famille*», poste budgétaire 02 590 01 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet, jusqu'à concurrence des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**6.1 MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS
- PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES
FORÊTS (PADF)**

CM2017-06-147

6.1.1 PLAN D'ACTION 2015-2016

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le plan d'action 2015-2016 ainsi que le rapport annuel dans le cadre du PADF et en fait siens comme si au long reproduits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le plan d'action 2015-2016 ainsi que le rapport annuel de développement dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, tel que présentés ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère ainsi qu'à la MRC du Granit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-06-148

6.1.2 PLAN D'ACTION 2016-2017

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le plan d'action 2016-2017 ainsi que le rapport annuel dans le cadre du PADF et en fait siens comme si au long reproduits ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le plan d'action 2016-2017 ainsi que le rapport annuel de développement dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, tel que présentés ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère ainsi qu'à la MRC du Granit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-149

6.1.3 ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ 2015-2016

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les états financiers 2015-2016 préparés par Raymond Chabot Grant Thornton S.e.n.c.r.l. et en fait siens comme si au long reproduits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter les états financiers 2015-2016 préparés par Raymond Chabot Grant Thornton S.e.n.c.r.l. tels que présentés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère ainsi qu'à la MRC du Granit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-150

6.1.4 ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ 2016-2017

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les états financiers 2016-2017 préparés par Raymond Chabot Grant Thornton S.e.n.c.r.l. et en fait siens comme si au long reproduits ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter les états financiers 2016-2017 préparés par Raymond Chabot Grant Thornton S.e.n.c.r.l. tels que présentés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère ainsi qu'à la MRC du Granit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-151

6.2 RAPPORT D'ÉTAT DE L'AVANCEMENT – PGMR 2015-2019

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 de la MRC au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la chargée de projet des matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2016 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-152

6.3 RENOUELEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

ATTENDU que le 24 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricole, de même que la gestion durable de la forêt et de la faune ;

ATTENDU que via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également pour les municipalités locales qui devront se soumettre à la vision gouvernementale sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale ;

ATTENDU que le MAMOT a enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'analyse de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu méritant d'être soulignées et transmises au gouvernement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de rappeler au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé dans les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) déposés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) laissent entendre tout le contraire ;
- ▶ de contester les nombreuses exigences impliquant un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement ;
- ▶ d'exprimer le mécontentement de la MRC de Coaticook de se faire consulter sur des projets d'orientations jonchés de documents d'accompagnement « à venir » sans que soit précisé la portée de ces documents; seront-ils des marches à suivre ou de réels outils d'accompagnement?, etc.
- ▶ d'informer le MAMOT que le conseil de la MRC de Coaticook désire exprimer son désaccord plus particulièrement face aux attentes et effets générés par les projets d'orientations gouvernementales suivants :
 1. le document relatif au développement durable des milieux de vie (DDMV) retire la possibilité pour les MRC de justifier l'agrandissement du périmètre d'urbanisation d'une municipalité s'il reste de l'espace disponible pour accueillir les fonctions prévues ailleurs sur le territoire régional. Il prévoit également l'arrimage des périmètres d'urbanisation avec la croissance anticipée sur 20 ans, la création de zones de réserves et exige la prise en compte de l'ensemble des espaces vacants, à requalifier et à redévelopper avant de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs. À de nombreuses occasions, les attentes ainsi exprimées dans ce document ont pour effet de limiter injustement le développement des municipalités qui, avec des ressources financières limitées, doivent maintenir leur vitalité économique et les services offerts à la population. Les impacts de la mise en œuvre de ces attentes et orientations à l'échelle provinciale ne sont pas démontrés et les objectifs préconisés peu documentés et sont diamétralement opposés à l'objectif d'occupation dynamique du territoire.
 2. les objectifs et attentes liées à l'orientation 3 du document relatif au territoire et aux activités agricoles ont pour effet de transférer aux MRC une partie importante du mandat du MAPAQ. Les MRC sont invitées, via l'arrimage entre leur PDZA et leur



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

schéma d'aménagement, à favoriser l'émergence de nouveaux modes de production, de transformation et de distribution. Des mesures sont quant à elles exigées pour mettre en valeur la pratique de l'agriculture biologique dans les cas où l'existence de problématiques de nature environnementale, sociale ou sanitaire justifierait de limiter le développement de l'agriculture conventionnelle. La mise en application et le suivi de ces mesures de la part du monde municipal plutôt que du MAPAQ relève de l'utopie et reflète le désengagement du MAMOT envers sa propre mission.

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la députation régionale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-153

6.4 COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION DU SADD N° 6-24

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté, lors de la session ordinaire tenue le 15 mars 2017, le second projet de Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce second projet fut transmis aux municipalités locales, aux MRC contiguës et aux commissions scolaires afin que celles-ci transmettent leur avis sur celui-ci si elles le désirent ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook a également tenu des séances d'information afin d'informer la population et leur permettre également de s'exprimer ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le compte-rendu des rencontres tenues les 30 mai, 1^{er} juin et 6 juin derniers préparés par l'aménagiste et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter le compte-rendu des séances d'informations tenues afin d'informer la population dans le cadre du second projet de Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook et de les inclure dans le document final à être adopté au cours de l'automne.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.5 TRAVAUX DE COURS D'EAU – PORTION D'UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2017-06-154

6.5.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-155

6.5.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 23 août 2017 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-156

6.5.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, ils acceptent de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-06-157

**6.5.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL



CM2017-06-158

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1 PRIORITÉS DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

ATTENDU que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) sera mis en œuvre au début de l'année financière 2017-2018 ;

ATTENDU que les sommes qui y seront consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement régionaux, déterminés selon les priorités de chaque région ;

ATTENDU qu'ils porteront la marque distinctive du rayonnement régional, en ayant un impact dans plusieurs MRC ;

ATTENDU que dans le cadre de la démarche d'identification des priorités régionales du FARR, les MRC de l'Estrie sont invitées à formuler des suggestions d'actions à privilégier à court terme, pour chacune des priorités adoptées par la Table des MRC de l'Estrie ;

ATTENDU que les priorités :

- sont issues du Plan quinquennal de développement 2013-2018 de la Conférence régionale des élus de l'Estrie : état des lieux, concertation de plus de 200 personnes, validées par les MRC et encore pertinentes dans l'ensemble ;
- ont fait l'objet d'un premier positionnement de la part de chacune des MRC ;
- feront l'objet d'un choix par consensus du comité de suivi, de la TME et du comité directeur, avec, entretemps, une consultation de chaque MRC en juin sur les actions à privilégier à court terme ;
- qui ne seront pas retenues pourront être abordées par la TME dans ses autres rôles et fonctions que le FARR (ne signifie pas que ce n'est pas important et peut être porté par un autre type de pouvoir que celui du financement) ;
- seront inscrites dans les priorités régionales pour le FARR pour certaines et d'autres par la TME dans d'autres rôles : politique, appui et solidarité entre les MRC, modulation de programmes ou autres, etc. ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un document résumant les 7 priorités retenues ainsi que les actions à privilégier dans chacune de celles-ci et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter les priorités suivantes ainsi que les actions à privilégier, telles que présentées dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), soient :
 - 1) Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises ;
 - 2) Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité ;
 - 3) Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises ;
 - 4) Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources, à partir des forces endogènes propres à l'Estrie ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5) Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités ;
- 6) Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie ;
- 7) Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs ;

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.2 PORTRAIT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Monsieur Mario Lalonde, conseiller aux entreprises au sein de la MRC présente la situation financière de la Ressourcerie des Frontières, ainsi que certains constats et des pistes de solutions.

7.3 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – MODALITÉS 2017

CM2017-06-159

7.3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017

ATTENDU qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, soit le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional – transport collectif en milieu rural* ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2017-03-77 procédait à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre dudit programme d'aide financière pour un montant de 200 000 \$;

ATTENDU que les modalités du programme pour 2017 ont été connues par la suite ;

ATTENDU qu'il y a lieu de bonifier la teneur de la résolution CM2017-03-77 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de réitérer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* et de lui transmettre les informations suivantes en guise de complément à la résolution CM2017-03-77:
 - le transport collectif régional est présent sur le territoire depuis 2004 ;
 - Acti-Bus de la région de Coaticook est l'organisme mandaté par la MRC pour offrir les services de transport collectif sur le territoire en vertu des contrats en vigueur ;
 - en 2016, 97 136 déplacements admissibles à l'aide financière ont été effectués sur le territoire de la MRC ;
 - le nombre anticipé de déplacements pour 2017 est de 99 500 ;
 - le montant de l'aide financière demandée par la MRC de Coaticook est de 275 000 \$;
 - le montant de la contribution financière du milieu local est de 137 500 \$, répartie comme suit : 85 000 \$ des usagers et 52 500 \$ des municipalités locales ;

- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;

- ▶ de remettre également à Acti-Bus le montant de 19 500 \$ représentant la quote-part perçue des municipalités locales pour 2017 ;

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-160

7.3.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT – MISE À JOUR

ATTENDU qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, soit le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional – transport collectif en milieu rural* ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une mise à jour dudit Plan de développement du transport collectif et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter la mise à jour du Plan de développement du transport collectif sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION D'UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton sera présenté au conseil de la MRC, afin d'y exécuter des travaux de cours d'eau. **Dispense de lecture est également**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet dudit règlement.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2017-06-161

9.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 2 966 334 ET 1 803 185, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 5-039 (2017) «*Règlement relatif à une portion de la Rivière Coaticook traversant les lots 2 966 334 et 1 803 185, circonscription foncière de Sherbrooke dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 mai 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant alors été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion de la rivière Coaticook afin d'y effectuer des travaux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-039 (2017) «*Règlement relatif à une portion de la Rivière Coaticook traversant les lots 2 966 334 et 1 803 185, circonscription foncière de Sherbrooke dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-039 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-162

9.2 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU COURS D'EAU # 126 TRAVERSANT LES LOTS 3 312 066 ET 3 312 260 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA VILLE DE COATICOOK, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 5-040 (2017) «*Règlement relatif à une portion du cours d'eau # 126 traversant les lots 3 312 066 et 3 312 260, circonscription foncière de Coaticook dans la ville de Coaticook, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 mai 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant alors été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion de la rivière Coaticook afin d'y effectuer des travaux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-040 (2017) «*Règlement relatif à une portion du cours d'eau # 126 traversant les lots 3 312 066 et 3 312 260, circonscription foncière de Coaticook dans la ville de Coaticook, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-040 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1.1 PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LES INTERVENTIONS LORS DE SITUATION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ HORS ROUTE (SUMI)

CM2017-06-163

ATTENDU que suite à la publication d'un rapport du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence lorsqu'un accident survient à l'extérieur des voies carrossables et identifiant les problèmes qui découlent notamment du fait que l'accessibilité aux services ambulanciers est définie selon les limites du réseau routier, un cadre d'intervention a été produit et proposé aux intervenants et gestionnaires du territoire, dont les MRC ;

ATTENDU que les ambulanciers doivent pouvoir se rendre jusqu'aux victimes, même si elles se trouvent en milieu isolé et que le travail des diverses organisations qui participent au sauvetage hors route soit encadré ;

ATTENDU que le cadre d'intervention est un cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier et il présente les activités à réaliser pour une intervention hors route réussie et une gestion sécuritaire du territoire, de même que les responsabilités des intervenants et les exigences qui en découlent ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce cadre a permis d'entamer l'élaboration de protocoles d'intervention locaux dans toute la province pour les organisations appelées à participer aux interventions d'urgence en milieu isolé pour des opérations de sauvetage terrestre et, plus particulièrement, pour des évacuations médicales ;

ATTENDU que divers partenaires ont participé à l'élaboration du protocole pour la MRC de Coaticook, dont les services de sécurité incendie, la Sûreté du Québec, les corporations ambulancières, mais aussi les groupes d'activités de plein air présents sur le territoire, etc. et ce, via un comité régional pour l'optimisation des services d'urgence hors route accompagné du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de protocole d'intervention pour le territoire de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter le protocole d'intervention pour le territoire de la MRC de Coaticook relatif à des interventions d'urgence en milieu isolé tel que présenté et autoriser le préfet et la direction générale à le signer au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1.2 SERVICES POLICIERS – SYSTÈME DE COMMUNICATION RENIR – IMPACT DES RATÉES

Le système de communication RENIR utilisé par la Sûreté du Québec (et le ministère des Transports et les ambulanciers) connaît des ratés, si bien que les agents de 35 postes répartis dans la moitié de la province, dont ceux de la MRC de Coaticook, doivent patrouiller en duo 24 heures sur 24 afin de maintenir la sécurité des policiers. Le Centre de services partagés travaille à corriger les problèmes le plus rapidement possible et la Sûreté du Québec mettra les policiers des territoires limitrophes à profit afin de tenter de desservir le territoire de façon adéquate.

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 14 JUIN 2017

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 14 juin 2017.

11.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 21 JUIN 2017

La secrétaire fait un compte rendu de la rencontre du Comité de Sécurité publique du 21 juin 2017. La version papier sera transmise au cours des prochains jours.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 JUIN 2017

12.1.1 RÉVISION DE L'IMPOSITION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL – VILLE DE BROMONT

ATTENDU que la Ville de Bromont sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre des Finances afin que celui-ci révisé le statut des pompiers temps partiel en tenant compte des nouvelles réalités des municipalités, ses employés et leurs contribuables, par la réduction des impositions liées à cet emploi de première nécessité et qu'il considère qu'un pompier recevant un T4-A inférieur à 10 000 \$ soit exempté à 100% ;

ATTENDU qu'il y a 20 ans, moins de 200 heures de formation étaient requises pour exercer le travail de pompier à temps partiel ou pompier volontaire ;

ATTENDU qu'en 2017, un officier doit parcourir approximativement 700 heures pour occuper le même poste et que cela représente une addition de 250% aux exigences antérieures ;

ATTENDU que plusieurs pompiers sont appelés à quitter leurs emplois de pompiers, temps partiel en raison de leur âge ou autre raison légitime ;

CM2017-06-164



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la rétention des pompiers est une difficulté dénotée par une majorité des régions administratives du Québec ;

ATTENDU que le roulement du personnel fait partie de la réalité des services d'incendie temps partiel et coûte extrêmement cher aux contribuables ;

ATTENDU que nos autorités locales ont de la difficulté à obtenir l'engagement (intervention, disponibilité, pratique *vs* conciliation travail-famille, etc.) ;

ATTENDU que la durée de formation d'un nouveau pompier requiert 12 à 16 mois ;

ATTENDU que certains services de sécurité incendie sont dans l'incapacité de trouver assez de candidats pour pourvoir tous les postes libres, et ce depuis quelques années ;

ATTENDU que le revenu annuel moyen d'un pompier temps partiel est d'environ 4 500\$ par année (220 heures par année), dont 50% de ces heures sont obligatoires pour l'entretien des équipements et le maintien de leur compétence ;

ATTENDU que 20% de la rémunération est directement liée à l'assistance citoyenne et au final, moins de 5% des appels représentent un réel combat d'incendie ;

ATTENDU que le revenu d'un pompier temps partiel est actuellement ajouté au revenu annuel familial ;

ATTENDU que le revenu est actuellement imposé par les différents paliers gouvernementaux à $\pm 40\%$;

ATTENDU que depuis 2015 la définition d'un pompier volontaire a changé et un pompier qui fait de la garde, n'a plus droit à son crédit d'impôt provincial de 1 000\$;

ATTENDU que l'autorité locale ne pourrait accorder de compensation financière en réduction de taxes ou en avantages pécuniaires sans ainsi contrevenir aux codes d'éthiques municipaux et aux lois québécoises ;

ATTENDU que la capacité de payer des citoyens est une préoccupation du monde municipal et que nos pompiers temps partiel font partie de ceux-ci ;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 30 mai 2017 a recommandé l'appui de cette démarche ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 14 juin 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Ville de Bromont dans ses démarches auprès du ministre des Finances afin que celui-ci révise le statut des pompiers temps partiel en tenant compte des nouvelles réalités des municipalités, ses employés et leurs contribuables, par la réduction



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

des impositions liées à cet emploi de première nécessité et qu'il considère qu'un pompier recevant un T4-A inférieur à 10 000 \$ soit exempté à 100% ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 21 JUIN 2017

12.2.1 DÉROGATION AU PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES – DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE

ATTENDU l'importance que les citoyens de la MRC de Coaticook attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose le renouvellement d'un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 78 heures de présence policière, au cours de l'année 2017-2018, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC ;

CM2017-06-165



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2017-2018 des résultats équivalents à ceux de l'année 2016-2017, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres ;

ATTENDU que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum ;

ATTENDU que le projet est débuté depuis le mois de mai 2017 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2018 ;

ATTENDU que le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des partis concernés ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet 2016-2017 au plus tard en août 2017 via les directeurs de poste ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP), telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 21 juin 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer de nouveau le projet de desserte récréotouristique régionale et d'accepter en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste pour l'année 2017-2018 ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente au Commandant du District de l'Estrie, monsieur Claude Desgagnés ainsi qu'au directeur intérimaire du poste de la MRC, le sergent Noël jr Bolduc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-06-166

**12.2.2 APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES ET DE
BEAUHARNOIS-SALABERRY – CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION BON PIED, BON OEIL**

ATTENDU que les MRC des Laurentides et de Beauharnois-Salaberry sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de lui demander de tenir une campagne nationale de sensibilisation de type «Bon pied, Bon œil» ;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry de concert avec ses municipalités, la Sûreté du Québec, le service de police de la ville de Châteauguay et la Société de l'assurance automobile du Québec travaillent, depuis 2016, à la tenue d'une campagne de sensibilisation régionale nommée «Bon pied, Bon œil» ;

ATTENDU que l'objectif de cette campagne est de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance d'agir et de se comporter de façon sécuritaire aux intersections et aux passages piétonniers, en plus d'éveiller la conscience collective à cette problématique sociale et de sécurité ;

ATTENDU que cette campagne de sensibilisation a connu en 2016 un grand succès sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry et ses partenaires tiendront pour une seconde année une campagne de sensibilisation nommée «Bon pied, Bon œil» visant à promouvoir le partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers ;

ATTENDU que le bilan routier du Québec pour l'année 2016 démontre une hausse préoccupante de décès chez les piétons, d'entre eux 63 sont décédés l'an dernier comparativement à 45 en 2015 ;

ATTENDU que la sécurité des piétons et des cyclistes est un enjeu prioritaire et que la protection de tous les usagers de la route les plus vulnérables doit être collectivement prise en charge ;

ATTENDU que le comité de sécurité publique de la MRC de Beauharnois-Salaberry a la ferme conviction qu'une campagne de sensibilisation nationale de type «Bon pied, Bon œil» aurait des effets bénéfiques sur les bilans routiers à venir ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le comité de sécurité publique de la MRC de Beauharnois-Salaberry recommande au conseil de la MRC de demander au ministère de la Sécurité publique de tenir une campagne nationale de sensibilisation de type «Bon pied, Bon œil»;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP), telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 21 juin 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les MRC des Laurentides et de Beauharnois-Salaberry dans leurs démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de lui demander de tenir une campagne nationale de sensibilisation de type «Bon pied, Bon œil» ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux MRC requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**13.2 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – RÉNORÉGION
– ENVELOPPE 2017-2018**

La greffière informe les élus que la Société d'habitation du Québec met à la disposition de la MRC de Coaticook une enveloppe de 140 000 \$ pour l'année 2017-2018 dans le cadre du programme RénoRégion.

13.3 AQLPA – PROGRAMME CHANGEZ D'AIR ! 2.0 – REPORT

La greffière informe les élus que le lancement du programme Changez d'air ! 2.0 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est reporté à l'automne 2017.

**13.4 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC
DE COATICOOK (TCCC) – NOUVEAUX PERSONNAGES
À LA VOIE DES PIONNIERS**

La greffière informe les élus que la Table de concertation culturelle les invite au dévoilement de 3 nouveaux personnages dans les municipalités d'Ayer's Cliff, Hatley et Stanstead, le 9 juillet prochain. Ces personnages s'ajouteront à la Voie des pionniers qui sillonne la MRC.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à plusieurs conférences de presse et lancements, ainsi que l'assemblée générale des MRC à Québec ainsi que le CA et AGA de l'Agence de la forêt privée, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre de déléguée au CAB, indique que l'AGA de l'organisme s'est tenue le 8 juin et remet le rapport d'activités 2016-2017 aux élus. À titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique que des places seront à combler sur le conseil d'administration de l'organisme. Au niveau de la Table de concertation régionale (TCR), elle indique que la pertinence de la soirée citoyenne sera évaluée suite au faible taux de participation de la dernière édition. Au niveau de la Culture, Madame Michèle Lavoie a quitté la présidence de la Table de concertation culturelle, lors de l'AGA de l'organisme. Elle souhaite pouvoir profiter de l'occasion du golf de la MRC pour lui rendre hommage. Elle invite les élus à aller voir les nouveaux personnages de la Voie des Pionniers, notamment celui à Ayer's Cliff. Elle a participé au colloque des OMH et un regroupement est dans étapes à venir.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Elle invite également les élus au tournoi de golf du maire de Waterville qui se tiendra le 24 août prochain.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers indique qu'il a participé à la première rencontre du Super CSP, où le rôle de celui-ci fut établi et dont l'objectif est d'agir sur des objectifs communs aux MRC et développer une collaboration avec la MRC et le centre de services. Les premiers projets seront la lutte contre les stupéfiants et l'équipe Multi dédiée à la sécurité routière (force de frappe). Au niveau du CSP de la MRC, le rapport annuel de la SQ fut présenté, il sera bientôt acheminé aux municipalités locales. Au niveau incendie, les Sécurijour, Camp 911 et le protocole SUMI ont été les activités marquantes.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que le Rodéo se tiendra les 30 juin et 1^{er} juillet et l'Expo de la Vallée se tiendra du 3 au 6 août 2017.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA indique que le lancement du Plan d'action du PDZA se fera demain à 15h30 au marché de Compton. Il invite les élus à y être.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que lors du dernier CA de RécupEstrie, un rapport sur l'investissement de 2,6 M \$ effectué en 2015 fut présenté et les objectifs ont été atteints. Avant de réinvestir, la Ville de Sherbrooke devra toutefois faire connaître ses intentions pour l'avenir.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports et de loisirs indique que le circuit urbain à Coaticook présente un bilan fort positif après quelques jours d'utilisation. Au niveau du loisir, Carrefour Loisirs a tenu son AGA au cours des dernières semaines et l'organisation des services d'animation estivale a tenu Marie-Michèle et Cassandre fort occupées.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique qu'il a assisté à divers lancements de la saison touristique dont celui de Tourisme Cantons de l'Est et celui de la région sous le slogan «Enchantés!».

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement, Développement économique et Golf remercie les personnes qui ont participé aux consultations sur le Schéma d'aménagement et de développement.

Il rappelle que le tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille se tiendra le 6 juillet, au Club de golf de Coaticook. Il a débuté une tournée des industries afin de connaître les besoins de la région. Le comité investissement tiendra sa rencontre la semaine prochaine. Encore une fois des demandes d'aide financière au Fonds de développement de l'offre d'hébergement seront présentées.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau n'a rien à partager.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : l'appel d'offres pour services professionnels en évaluation municipale, la préparation du tournoi de golf, préparation de la démarche de planification stratégique, soutien à une démarche politique en lien avec la route 251, l'envoi 1^{ère} déclaration exploitants de carrière et sablière, le lancement des circuits urbains Acti-bus, la rédaction du micro-site de la Région, rencontres du comité technique en sécurité incendie et du comité élargi, suivis avec le MSP et rencontre de présentation aux intervenants pour le protocole SUMI, plan de sécurité incendie et plan d'intervention pour 2 entreprises, recherche des causes et circonstances de l'incendie d'une porcherie à COA, 16 inspections risques faibles et moyens, 15 inspections risques élevés et très élevés, rapports de 2016 de STM (24) et STAE (35), rapports de 2017 (3) + (6 de Beacher Falls), mise à jour des adresses de COA, COM et STH dans CAUCA, tenue du Sécurijour (168 jeunes à COA et 120 à COM), préparation du Camp 911, début de la concordance réglementaire à Waterville, modification à Saint-Herménégilde (MRF), consultations du SADD, lecture et commentaires sur les nouvelles OGAT, accueil des éco-conseillers, début de la vidange des boues (Martinville, Saint-Venant-de-Paquette, East Hereford terminé - Saint-Herménégilde en cours), rapport de Recyc-Québec, écocentre temporaire à Stanstead-Est (50 participants en 2h30), bottin régionaux sur la récupération dans les ICI, soutien de la Ressourcerie, planification et début de la campagne d'échantillonnage sur le territoire, préparation du lancement du PDZA et préparation de la reddition de compte pour le MAPAQ, participation à deux tables de conservation de FH, journée de distribution de l'arbre, 4 permis d'abattage d'arbres et vérifications de plainte du public, démarche pour la participation de la région à la foire de l'emploi nationale (4 entreprises de confirmées), soutien de Défi Innovation, accompagnement de 3 entreprises au Défi OsEntreprendre au niveau national, début d'une tournée de visite industrielle (une dizaine), réflexion sur le salon de l'emploi, soutien à beaucoup de projet d'hébergement (fonds de la MRC), production des panneaux pour le projet de l'Aquaticook et organisation de la conférence de presse (12 juillet à Waterville), portrait de situation et réflexion sur l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants, livraison des panneaux d'accueil fin juin, soutien pour les plans de développement des trois-villages et Compton, suivi des mandats d'historienne et de designer pour l'Indian Stream, soutien à une démarche pour un travailleur de rang, travail sur l'entente de développement estrienne agroalimentaire, travail sur le déploiement de l'Arterre, démarches pour trouver un terrain à une ferme ayant besoin de nouveau terrain, démarchage sur l'attraction de main d'œuvre immigrante sur des fermes laitières, finalisation des travaux de caractérisation des cœurs villageois, soutien au comité culturelle de la CSHC, carte documentaire recensant les inventaires culturels, préparation et formation des animateurs des services d'animation estivale, calendrier annuel des publications et sessions, carte interactive des activités loisirs, AGA de Carrefour loisirs, rencontre avec la CSHC pour Acti-sports, soutien à la fête nationale, harmonisation des tronçons cyclables à l'échelle de l'Estrie, préparation du lancement de la saison touristique au Parc de la Gorge, ouverture du bureau d'accueil touristique, etc.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.4.1 NH CHARITABLE FOUNDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

La greffière informe le conseil que la New Hampshire Charitable Foundation a remis 3 187 769 \$ (argent US) d'aide financière depuis 2006 sur le territoire via le Neil and Louise Tillotson Fund et 726 662 \$ (argent US) via le Fonds Tillotson pour la région de Coaticook, dont 63 % directement sur le territoire de la MRC.

14.4.2 CONGRÈS 2017 DE LA FQM

Information est donnée que le congrès annuel de la FQM se tiendra du 28 au 30 septembre à Québec. Compte tenu que c'est une année d'élections générales dans le monde municipal, les municipalités qui ne souhaitent pas envoyer d'élus sont priées de communiquer avec Lucie afin de libérer le bloc de chambres.

14.4.3 CAMP 911 - INVITATION

Invitation est lancée d'assister ou de participer à la grande simulation dans le cadre du Camp 911 le 7 juillet. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec Jonathan.

14.4.4 RAPPEL – TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

Information est donnée que le départ du tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille se fera à 13h00 et le souper est prévu pour 18h00 au Club de golf de Coaticook, le 6 juillet prochain.

14.4.5 FORÊT HEREFORD – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017

Le rapport d'activités 2016-2017 de Forêt Hereford est remis aux membres du conseil à titre informatif.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h53.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 juin 2017.

Responsable des archives

